



LES ASSOCIATIONS FACE

A LA CONJONCTURE

...ET AUX EMPLOIS D'AVENIR

4^{ème} édition – juin 2013

Sous la direction de

Cécile BAZIN et Jacques MALET

CETTE DEMARCHE D'OBSERVATION SEMESTRIELLE A ETE CONÇUE ET REALISEE AVEC LA PARTICIPATION DE :

CHANTAL AMARY, JEAN-PAUL ARVEILLER, ISABELLE BALLAY, NADIA BELLAOUI, PIERRE BLEIN, PATRICK BONNEAU, THIBAUT BORDEAUX, GILLES CAILLAUD, XAVIER DELSOL, MICHEL DE TAPOL, ALAIN DETOLLE, PASCAL DREYER, MARIE DUROS, MARC FOURDRIGNIER, PATRICK LAVAURE, MARIE-CHRISTINE LE SERRE, SYLVIE MATHIEU, MARC PARMENTIER, GUILLAUME PREVOSTAT, ARNAUD SAUROIS, ROGER SUE, NOËL TADJINE, DOMINIQUE THIERRY, DANIEL VAILLEAU ET ANDRE VERCHERE.

I – BILAN DE L'EMPLOI ASSOCIATIF EN 2012

Après une année 2011 particulièrement difficile pour le secteur, l'année 2012 présente un redressement de l'emploi qui tranche avec l'évolution négative de l'ensemble du secteur privé (- 0,1%). Le tableau suivant présente les chiffres clefs qu'il faut connaître.

Bilan de l'emploi associatif en 2012 (données arrondies)			
Associations	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	158 400	1 721 550	34 663 280
Régime agricole	6 600	87 790	1 602 980
Total associations	165 000	1 809 340	36 266 260
Variation 2011-2012	+ 0,1%	+ 0,1%	+ 2,4%

SOURCES : ACOSS-URSSAF – MSA – TRAITEMENT RECHERCHES & SOLIDARITES.

Les associations sous régime agricole représentent 4% du total des employeurs, 5% du nombre des salariés et 4% du total de la masse salariale. Globalement, le nombre des établissements a progressé légèrement, de même que le nombre de salariés (2.200 environ). N'oublions pas que le secteur associatif représente près d'un salarié privé sur dix, soit autant que le secteur de la construction ou que le secteur du transport. Le tableau suivant présente la ventilation de l'emploi, selon les principaux secteurs associatifs.

Principaux secteurs en 2012	Nombre de salariés	Ventilation
Enseignement	215 400	12%
Activités humaines pour la santé	130 060	7%
Hébergement médico-social	338 200	19%
Action sociale sans hébergement	537 100	30%
Activités récréatives et de loisirs et activités culturelles	71 220	4%
Autres activités clairement répertoriées	272 920	15%
Association non classées ou mal classées (1)	244 440	14%
	1 809 340	100%

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s'agit d'une difficulté récurrente, la moitié de ces salariés étant classés dans une catégorie fourre-tout, par défaut, alors que leurs associations pourraient figurer sous un code spécifique correspondant à leur activité réelle.

Le secteur sanitaire et social représente environ 56% de l'emploi associatif, au travers de trois grands groupes relatifs à la santé (7%), à l'hébergement médicosocial (19%) et au domaine social sans hébergement (30%). Le repérage de ces associations selon leur secteur d'activité souffre depuis toujours d'un classement inégal effectué par les services de l'INSEE, selon les régions. C'est ainsi que la proportion d'emplois non classés ou mal classés varie du simple au double, par exemple entre la région Aquitaine et la région Ile-de-France. Nous avons démontré que dans la plupart des régions, on pouvait diviser par deux cette proportion, à la simple lecture de la raison sociale de l'association.

UN MAUVAIS DEBUT POUR L'ANNEE 2012-2013

Observation comparative	Glissement trimestriel CVS					Glissement annuel
	T1-2012	T2-2012	T3-2012	T4-2012	T1-2013	
Emploi associations	0,3	0,1	0,1	-0,1	-0,5	-0,3
Emploi privé	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,7
Masse salariale associations	1,0	0,6	0,8	0,3	0,1	1,8
Masse salariale du secteur privé	0,6	0,4	0,4	0,2	0,0	1,1

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

Après un 4^{ème} trimestre 2012 en légère baisse, l'emploi diminue de 0,5% au 1^{er} trimestre 2013 (9.300 emplois perdus en deux trimestres), plus que dans l'ensemble du secteur privé (- 0,2%). Ces deux trimestres consécutifs de baisse correspondent à l'année associative démarrant généralement en septembre. La masse salariale a moins augmenté au cours des deux derniers trimestres, par rapport aux trimestres précédents. L'évolution se situe cette fois un peu au-dessus de celle de l'ensemble du secteur privé.

II – LE MORAL DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

Cette quatrième vague d'enquête de conjoncture permet de donner la parole aux dirigeants bénévoles sur la façon dont leurs associations ont vécu les premiers mois de l'année 2013, et sur la façon dont ils envisagent les prochains mois d'automne. Les questions sont posées exactement dans les mêmes termes et l'échantillon est traité selon les mêmes règles de pondération pour traduire la réalité de l'ensemble du secteur associatif.

A partir d'une année associative qui commence généralement à la rentrée d'automne, ces enquêtes sont réalisées au mois de décembre, après quelques mois d'activité, et au mois de mai, avant la pause de l'été. Cette vague a permis d'interroger 1.233 responsables d'association, entre le 21 et le 31 mai 2013. Les résultats ont été traités selon la méthode des quotas, appliquée aux critères de secteur d'activités et de taille d'associations. Cette présentation synthétique s'accompagne de résultats détaillés selon le nombre de salariés, le secteur d'activités et le budget des associations. Ces derniers sont disponibles sur demande.

UNE REELLE DEGRADATION DE LA SITUATION

Le baromètre mis en place au mois de décembre 2011 permet de voir comment le moral des responsables associatifs a évolué, à partir de ces trois critères portant sur la situation constatée et de ces deux critères concernant les pronostics.

		Mai 2013	Déc. 2012	Mai 2012	Déc. 2011
Au cours des premiers mois de l'année 2013	La situation financière est jugée bonne ou très bonne	53%	57%	60%	61%
	La situation du bénévolat (nombre, disponibilité) est jugée bonne ou très bonne	42%	46%	40%	44%
	La situation générale de l'association (actions, missions...) est jugée bonne ou très bonne	61%	69%	68%	65%
Après l'été 2013	La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	50%	56%	51%	52%
	L'association envisage des nouveaux projets ou une extension de l'activité.	56%	60%	60%	-

Sources : Enquêtes nationales R&S.

La proportion des associations en situation financière jugée convenable par leurs responsables bénévoles s'était rétractée en décembre 2012 et se réduit encore au mois de mai 2013. Cette moyenne générale de 53% de réponses positives varie de 60% parmi les plus petites associations, n'ayant pas de salarié, à 44% chez les petits employeurs (1-2 salariés), à 37% parmi les associations de 3 à 9 salariés, jusqu'à 32% des associations comportant 10 salariés et plus (situées principalement dans le secteur sanitaire et social).

La proportion des responsables, indiquant que la situation financière de leur association est très difficile, est certes restée stable à 11%, mais cela représente par projection environ 140.000 associations en France.

La situation du bénévolat reste très tendue, avec une minorité de 42% de responsables satisfaits. On observera la fluctuation de cette proportion, selon que l'on se situe en décembre ou en mai, lorsque de multiples événements conduisent certains bénévoles à s'éloigner un peu de leur association. Par rapport à cette moyenne de 42%, la principale différence se fait avant tout entre les associations les plus petites ou moyennes, qui ne fonctionnent

qu'avec les bénévoles, et les plus grandes associations, disposant généralement de salariés, et pour lesquelles le bénévolat est parfois une force d'appoint (environ 50% de taux de satisfaction).

Au regard de cette ressource humaine bénévole, 15% des responsables associatifs (19% dans le sport) se disent dans une véritable situation de détresse.

A partir de ces deux critères (finances et bénévolat) déterminants pour la bonne marche des associations, les responsables associatifs affichent un diagnostic volontaire : ils sont 61% à estimer que la situation générale de leur association est satisfaisante. Cela montre bien qu'en dépit des difficultés rencontrées, ils font tout pour que ça marche.

La proportion de ces responsables relativement satisfaits s'est tout de même fortement réduite, passant de 69% en décembre 2012 à 61% en mai 2013. Et le pronostic pour les mois à venir s'avère optimiste pour 50% des responsables, soit au même niveau qu'en décembre 2011 et mai 2012, après une légère embellie (56%) en décembre 2012. De même, la proportion des responsables qui envisagent des projets nouveaux ou une extension de l'activité de leur association faiblit à 56% au cours de cette dernière enquête.

III - LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS FACE AUX EMPLOIS D'AVENIR

Ce dispositif a été mis en place en fin d'automne 2012, et notre enquête de décembre a permis d'observer les premières réactions, teintées de volonté mais aussi de prudence, de la part des responsables associatifs. Cette nouvelle enquête, réalisée six mois plus tard, traduit leurs positions, fondées cette fois sur un dispositif déployé et en action.

A – LE NIVEAU D'INFORMATION

Estimez-vous disposer des informations utiles, sur les aspects suivants, pour permettre à votre association de prendre position sur ce dispositif ?	Oui	Non (rappel décembre)	Non réponse	Total
a) Sur les interlocuteurs auprès desquels vous pouvez vous adresser pour des conseils préalables au recrutement	55%	32% (40%)	13%	100%
b) Sur les aspects financiers : prise en charge du coût de l'emploi	54%	32% (42%)	14%	100%
c) Sur la durée et le type de contrat (CDD, CDI...)	58%	28% (37%)	13%	100%
d) Sur le type de candidats que vous pouvez recruter	53%	32% (38%)	14%	100%
e) Sur l'accompagnement et les conseils dont vous pourrez disposer, après le recrutement	35%	51% (49%)	15%	100%
f) Sur le statut (salarié ou bénévole) du tuteur chargé de suivre ce jeune (1)	40%	46%	14%	100%
f) Sur le sujet de la formation des jeunes concernés par ces emplois d'avenir	36%	50% (50%)	14%	100%
g) Sur vos responsabilités d'employeurs et vos obligations d'encadrement du jeune	48%	38% (44%)	15%	100%

Source : Enquête nationale R&S – Mai 2013. **Lecture :** n'ont été prises en compte que les réponses des responsables se disant concernés ou potentiellement concernés par les emplois d'avenir. (1) Ce sujet n'a pas été abordé en décembre.

Une majorité de répondants manquent d'informations sur certains sujets, ceux qui ont trait à ce qui va se passer après le recrutement, en termes d'accompagnement, de tutorat et de formation. Cela pose quelques questions, dans la mesure où ces résultats sont conformes à ceux qu'ils étaient six mois plus tôt. Les informations n'ont-elles pas été suffisamment diffusées ou n'ont-elles pas convaincu ?

Sur les autres sujets, en revanche, le niveau d'information a sensiblement progressé.

B – MOINS D’HESITATIONS

L’information circule de plus en plus. Mieux renseignés sur les questions administratives et sur les conditions d’éligibilité, les responsables d’associations expriment moins d’hésitations qu’en décembre sur ces mêmes sujets. C’est sur les capacités des associations à former, encadrer et accompagner les jeunes que les responsables manquent encore le plus d’informations (autant qu’en décembre) et que les hésitations demeurent.

Si vous avez des hésitations par rapport aux emplois d’avenir, sur quels sujets portent-elles ?	Mai 2013	Décembre 2012
Les démarches préalables à l’embauche du salarié concerné par un emploi d’avenir	32%	34%
Les conditions liées à l’âge du salarié	27%	29%
L’obligation de recruter un jeune peu ou pas qualifié	47%	52%
La nécessité de réunir les moyens financiers complétant les aides proposées	58%	68%
La nécessité de disposer des moyens pour encadrer et suivre un jeune peu expérimenté	50%	46%
La nécessité de mettre en place des actions de formation à son attention	40%	40%
La règle générale prévoyant un temps plein, pas forcément indispensable à l’association	46%	49%
La crainte de ne pas pouvoir pérenniser l’emploi	68%	74%
Les incertitudes sur les possibilités de rompre le contrat au cours des 3 ans	46%	49%

Sources : Enquêtes nationales R&S – Décembre 2012 et Mai 2013.

Dans un contexte plus tendu qu’en décembre, les hésitations se réduisent un peu, en ce qui concerne les moyens financiers et la pérennisation de l’emploi, tout en restant à un niveau très élevé. La visibilité financière des associations à trois ans n’est en effet pas du tout assurée.

C – OÙ EN SONT LES ASSOCIATIONS ?

Un premier bilan a été réalisé à partir de l’enquête de décembre 2012. Les résultats figurent entre parenthèses dans le tableau ci-dessous. Pour plus d’informations sur la typologie de chaque situation (des associations ayant monté un dossier, jusqu’aux associations non concernées), le lecteur se reportera à la publication de janvier 2013, en ligne sur www.recherches-solidarites.org.

Par rapport à ces emplois d’avenir, où en est votre association ?	Sans salarié	1 - 2 salariés	3 à 9 salariés	10 salariés et +	Ensemble
Elle a un projet de recrutement et prépare un dossier	1% (1%)	3% (5%)	7% (6%)	22% (14%)	3% (3%)
<i>Projection basée sur le nombre d’employeurs</i>	<i>Non significatif</i>	<i>2 640</i>	<i>2 800</i>	<i>8 100</i>	<i>13 500</i>
Elle réfléchit à l’opportunité d’un recrutement pour les prochains mois	4% (5%)	9% (12%)	13% (24%)	22% (36%)	7% (11%)
Elle pourrait être intéressée, mais en partageant cet emploi avec une autre association	3%	6%	5%	4%	4% (4%)
Elle pourrait être intéressée dans le cadre d’un groupement d’employeurs	2%	4%	1%	1%	2% (3%)
Sous total du potentiel	9%	22%	27%	49%	16% (21%)
Elle a envisagé un recrutement, mais elle a renoncé	6%	9%	12%	8%	7%
Elle n’a pas encore évoqué le sujet	11% (18%)	21% (35%)	18% (30%)	14% (27%)	14% (23%)
Elle n’est pas concernée car elle n’a pas besoin de salarié	37%	15%	17%	11%	28% (25%)
Elle n’est pas intéressée par le sujet	24%	26%	21%	14%	23% (22%)
Non réponse	14%	8%	6%	4%	11% (9%)
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : Enquêtes nationales R&S – Décembre 2012 et Mai 2013. Lecture : Figurent entre parenthèses les résultats de décembre 2012.

Les associations sont d'autant plus nombreuses à préparer un dossier qu'elles sont employeurs et qu'elles ont de nombreux salariés. Les plus grandes associations (10 salariés et plus), sont nettement plus nombreuses à passer à l'action.

La proportion des associations dont les responsables se disent « *en réflexion* » a nettement baissé, passant de 11% en décembre à 7% au mois de mai, et on retrouve une partie de cette différence parmi ceux qui indiquent *avoir envisagé un recrutement et avoir renoncé*. D'où un potentiel qui se réduit de 21% à 16% des associations, mais qui se précise. Des conventions ont été signées entre temps : sur les conventions signées, déjà signées ou en voie de signature, 38% l'ont été par des associations, passant en ce moment le cap des 9 000 jeunes en emplois d'avenir.

Les grandes associations, mieux informées, mieux armées pour constituer des dossiers, généralement dans des réseaux qui ont signé des conventions nationales, sont manifestement allées plus vite. Nous n'oublierons pas toutefois les employeurs, de 1 ou 2 salariés, représentant plus de la moitié des employeurs associatifs, dont plus de 20% n'ont pas encore évoqué le sujet.

La proportion des répondants se disant intéressés, éventuellement, sous réserves de pouvoir partager un emploi d'avenir, soit avec une autre association, soit dans le cadre d'un groupement d'employeurs, est restée la même. Ce sont surtout les petits employeurs (1-2 salariés) qui s'expriment ainsi (10% en cumul des deux options), notamment dans le secteur du sport.

La proportion des responsables associatifs qui se disent « pas intéressés » ou « pas concernés » par un emploi d'avenir, se confirme autour de 50%.

D – QUELLES PERSPECTIVES POUR 2013 ?

A partir de l'enquête du mois de décembre, nous avons estimé que la fourchette des emplois d'avenir portés par les associations employeurs (165.000 en 2012) se situait entre 15.000 et 18.000, pour l'année 2013. Nous n'avons pas de raison de modifier cette perspective à partir des résultats de cette nouvelle enquête. Sachant que le pronostic se confirme clairement pour ce qui concerne les employeurs de plus de 10 salariés (qui sont environ 36.800 en 2012), mais reste en suspens pour les autres employeurs. Ces derniers constituent les plus « *gros bataillons* » : près de 90.000 associations employant entre un ou deux salariés et un peu plus de 40.000 employeurs de 3 à 9 salariés.

Pour ce qui concerne les associations qui ne sont pas employeurs, représentant plus de 85% du secteur associatif, notre pronostic lié à l'enquête du mois de décembre se situait entre 10.000 et 13.000 emplois d'avenir pour l'année 2013. Nous n'avons retenu, dans cette estimation, que la part des associations dont le budget dépasse 50.000 euros, mais il faut bien avoir à l'esprit le double challenge proposé à ces dernières : non seulement elles doivent vaincre leurs hésitations liées à la responsabilité nouvelle d'employeur, mais elles doivent également présenter toutes les garanties d'accueil, d'encadrement et de formation d'un jeune, parfois loin de l'emploi.

A partir des informations glanées dans différentes régions et compte-tenu de la diversité des situations observées, nous serons particulièrement prudents pour une raison complémentaire : l'acceptation du principe d'un tuteur bénévole. Sous réserves d'une évaluation de la compétence et de la disponibilité de celles et ceux qui peuvent être concernés, qualités aujourd'hui parfaitement et largement reconnues au sein du secteur associatif, une telle hypothèse permettra d'élargir considérablement la cible, tout en valorisant ces bénévoles, dont 36% nous ont dit, dans notre dernière enquête nationale qu'ils étaient volontaires, tout en précisant que *cela entrain dans le cadre de leurs missions au sein de leur association*. La mobilisation de ces bénévoles permettraient

également de donner du sens et de la vigueur au dispositif de *valorisation des compétences bénévoles*, encore bien peu connu et mis en œuvre.

E – LES RELATIONS AVEC LES OPERATEURS

Pour ces emplois d'avenir, des « prescripteurs » ont été désignés (Missions locales, Pôle emploi, Cap Emploi). Pouvez-vous qualifier, le cas échéant, vos relations avec eux ?	Sans salarié	1 - 2 salariés	3 à 9 salariés	10 salariés et +	Ensemble
Sans objet, nous n'avons eu aucun contact	62%	50%	36%	17%	47%
Nous avons été sollicités, mais nous n'avons pas donné suite	11%	8%	8%	7%	9%
Les relations sont excellentes et constructives	6%	9%	28%	39%	16%
Les relations sont bonnes, mais cela a nécessité une période d'observation	6%	9%	15%	22%	11%
Les relations sont encore assez compliquées	4%	15%	6%	12%	9%
Nous avons vraiment du mal à nous comprendre	4%	6%	8%	2%	6%
Les relations ont été mauvaises et nous avons renoncé à poursuivre	3%	1%	-	-	1%
Non réponse	4%	1%	-	-	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête nationale R&S – Mai 2013. **Lecture :** n'ont été prises en compte que les réponses des responsables se disant concernés ou potentiellement concernés par les emplois d'avenir.

Les contacts ont manifestement été d'autant plus nombreux que les associations sont importantes, jusqu'à plus de 80% avec celles qui ont au moins 10 salariés. Il semble qu'il y ait encore une large réserve parmi toutes les autres associations, dont on rappellera que toutes celles qui figurent dans ce tableau se disent potentiellement concernées par un emploi d'avenir.

Lorsque les relations ont été établies avec les Missions locales, Pôle emploi ou Cap emploi, elles ont été généralement bien perçues, surtout par les associations ayant au moins 3 salariés.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org. R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.